

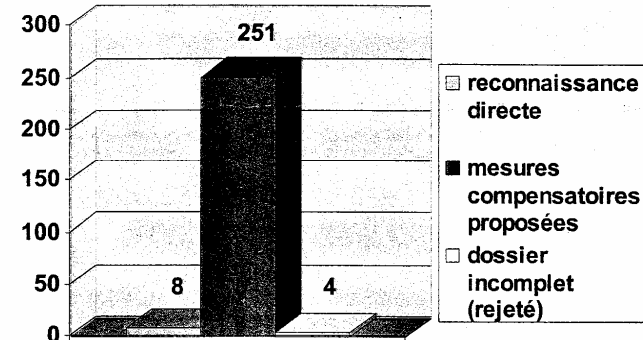
Reconnaissance des diplômes 2006 : de plus en plus...

Jean-Marc Kremer et Michel Barbier

2006 restera comme l'année où notre pays aura, jusqu'à présent, reconnu le plus de diplômes étrangers, délivrés par les 24 pays de l'Union européenne. En effet, à l'heure où nous écrivons ces lignes (mi-décembre), nous avons instruit plus de 300 dossiers de demande de reconnaissance à la fin 2006 ! Et, vous pourrez le constater en lisant les poétiques histogrammes et fromages réalisés par Michel Barbier, l'immense et écrasante majorité des diplômes reconnus est délivrée par la Belgique francophone, les autres pays apparaissant de ce fait comme très marginaux. Enfin, parmi ce nombre impressionnant de diplômes issus du royaume de Belgique, ce sont très peu de citoyens belges qui demandent l'autorisation d'exercer en France.

La filière belge s'essoufflera...

Si nombre de nos concitoyens étudiants vont faire leurs études en Belgique, c'est pour des raisons que nous connaissons bien à présent: numerus clausus drastique en France et donc concours ultra-sélectif, 3 années d'études au lieu de 4 en France, et ce sans concours d'entrée. Dans certaines écoles, on comptait jusqu'à 70 % d'étudiants français, surnombre qui a fini par agacer les autorités belges, même si les acteurs économiques pouvaient s'y retrouver (un étudiant qui étudie, ça loue une



Diplômes étudiés de septembre à décembre 2006

chambre, ça mange des frites, voire ça boit de la bière...). En effet, les conditions de qualité d'enseignement commençaient à laisser à désirer, et surtout le nombre de terrains de stages, déjà insuffisants dans un pays de moins de 7 millions de francophones, devenait peu de chagrin. Devant cette insuffisance de formation pratique, certains étudiants s'organisaient pour faire des stages « sauvages complémentaires » en France; comment peuvent-ils être reconnus ?

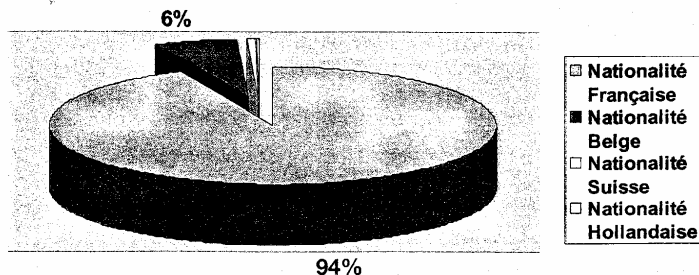
Désormais, et depuis cette rentrée, la Belgique a eu l'autorisation de mettre en place des quotas d'étudiants étrangers pour sauvegarder la qualité de son enseignement (ce qui est certainement une bonne chose pour la Belgique...). Et,

heureusement, au cours de ces dernières années et parallèlement, la France a relevé de manière substantielle son numerus clausus. Enfin, cette année 2 centres de formation supplémentaires viennent donner plus de chances aux étudiants français en France.

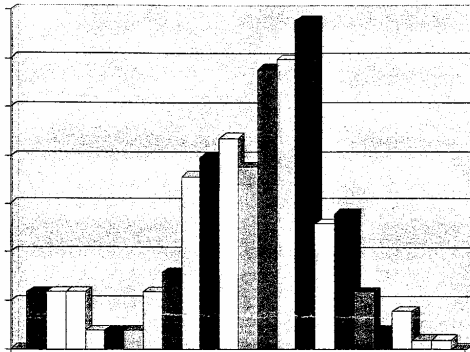
La reconnaissance

Quant à la procédure de reconnaissance, elle est à présent bien rodée avec l'administration des ministères de tutelle, Santé et Enseignement supérieur. Rappelons que le ministre prend sa décision après avis consultatif du comité restreint, émanation du Conseil supérieur des professions paramédicales, dans lequel siègent les fédérations syndicales représentatives: C.F.D.T., C.F.E.-F.F.A.S.S., F.O. et F.N.O..

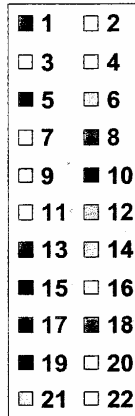
Ce qui est pointé régulièrement, c'est l'insuffisance de formation pratique de la plupart des étudiants dont le diplôme vient de Belgique, à savoir surtout un déséquilibre dans cette formation; l'étudiant est bien formé dans le domaine des troubles développementaux, par exemple, mais n'a suivi aucun stage en O.R.L. et en neurologie ! La moyenne du nombre d'heures de stages pratiques avoisine les 700 heures; alors qu'en France les stages doivent se réaliser dans tous les



Provenance nationale des dossiers



Nombre de semaines de stage dans les mesures compensatoires



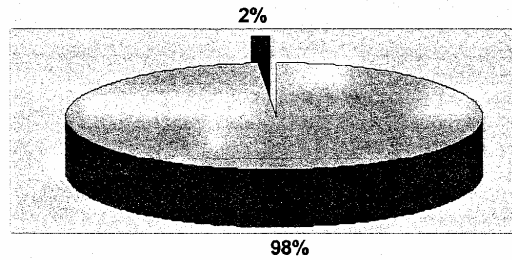
domaines de l'orthophonie pour 1 200 heures environ !

Par ailleurs, jusqu'à présent il existait deux types de diplômes, le graduat (formation logopédique exclusive en 3 ans) et la licence (formation logopédique très théorique de 2 ou 3 ans après un diplôme universitaire préalable - psychologie par exemple - avec déficit en formation pratique). Désormais, dans le cadre de l'adaptation du système L-M-D, il existe deux diplômes : le master en logopédie, réalisé à l'université (Louvain, Liège et Bruxelles), et le baccalauréat en logopédie (ce qui correspond à la terminologie anglo-saxonne de bachelor, ou licence en France), distribué par les hautes écoles de l'enseignement supérieur non universitaire.

Signalons que depuis les « accrochages » des années 1999 et 2000, les propositions du comité restreint sont toutes avalisées en l'état par le ministre de la Santé.

Les mesures compensatoires

Les mesures compensatoires proposées avant reconnaissance du diplôme sont toutes fondées sur des déficits substantiels



Pourcentage femme/homme

de formation pratique, et données de manière juste et équitable à chaque demandeur. Si certaines reconnaissances sont accordées d'emblée, elles appa-

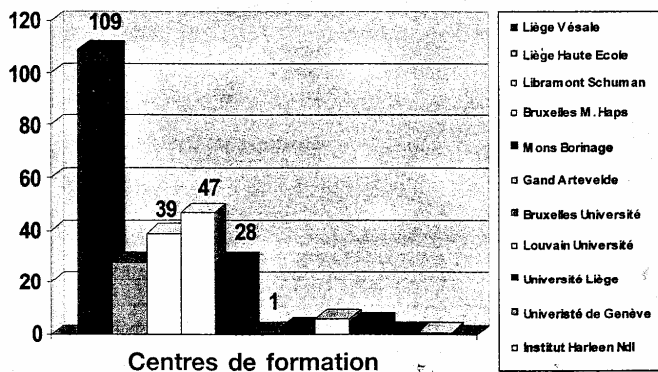
raissent peu nombreuses, parce que la formation pratique est incohérente en Belgique, comme nous l'avons décrit. Les mesures les plus importantes données jusqu'à ce jour tournent autour d'une vingtaine de semaines (une semaine de stage équivaut à 25 heures sur le lieu du stage), et les domaines les plus fréquemment concernés sont l'O.R.L. et la neurologie.

Lorsque la France aura mis en place sa réforme dans l'architecture L-M-D par un master professionnel, cela ne changera pas grand-chose dans la procédure de reconnaissance, puisque le nombre d'E.C.T.S. équivaudra, grosso modo, au nombre actuel des heures de formation dans les études à 4 ans.

Ce qui pourrait en revanche accélérer les procédures administratives qui durent obligatoirement plusieurs mois si l'on veut respecter le droit et être juste avec les orthophonistes français qui ont fait leurs études en France (4 mois pour instruire le dossier, plus les mois nécessaires à la mise en place avec les DRASS des stages et leur réalisation),

ce serait que le CPLOL s'accorde sur une plate-forme de reconnaissance commune, et que cette plate-forme soit acceptée par les gouvernements concernés, et par la Commission européenne ; c'est un projet en cours.

Enfin, rappelons que la nouvelle directive européenne « qualifications » stipule que pour certaines professions (dont les orthophonistes) la maîtrise de la langue du pays d'accueil est exigée...



Centres de formation



L'Orthophoniste